



Aux personnes concernées par un règlement modifiant le *Règlement 24-1190* modifiant diverses dispositions concernant le *Règlement de zonage numéro 15-924* afin d'intégrer des dispositions portant sur les établissements de résidence principale

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que :

1. **Lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2024**, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de *Règlement 24-1190 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924 afin d'intégrer des dispositions portant sur les établissements de résidence principale*.
2. **Une assemblée de consultation publique aura lieu le 27 avril 2024 à 9h30**, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
3. Il est également possible de **transmettre par écrit ses commentaires** au conseil municipal, à compter du présent avis, jusqu'au 27 avril 2024, à 9h30, au soussigné, à l'adresse urbanisme@saint-donat.ca.
4. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire
5. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à <http://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux/>

Fait à Saint-Donat ce 10 avril 2024

Mickaël Tuilier, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mickaël Tuilier, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 10 avril 2024, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 avril 2024

Mickaël Tuilier, directeur général